



CMD 22-H2.176

File / dossier : 6.01.07

Date: 2022-03-28

Edocs: 6764797

**Mémoire d'  
Imaginons la péninsule acadienne  
autrement**

**Written submission from  
Imaginons la péninsule acadienne  
autrement**

À l'égard de la

In the Matter of the

**Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick,  
centrale nucléaire de Point Lepreau**

---

**New Brunswick Power Corporation,  
Point Lepreau Nuclear Generating Station**

---

Demande de renouvellement du permis  
d'Énergie NB pour la centrale nucléaire de  
Point Lepreau

Application for the renewal of NB Power's  
licence for the Point Lepreau Nuclear  
Generating Station

**Audience publique de la Commission  
Partie 2**

**Commission Public Hearing  
Part 2**

**11 et 12 mai 2022**

**May 11 and 12, 2022**

---

**From:** Imaginons la péninsule acadienne autrement  
**Sent:** March 28, 2022 8:57 AM  
**To:** Information / Information (CNSC/CCSN); Interventions / Interventions (CNSC/CCSN); Consultation / Consultation (CNSC/CCSN)  
**Cc:** Susan O'Donnell; csnow@nb.sympatico.ca; info@crednb.ca; Nancy Juneau; Christine Lemay; Alexandra Caissie  
**Subject:** Renouvellement de permis d'Énergie NB pour 25 ans (réf. d'audience 2022-H-02)

28 mars 2022

Agent principal des tribunaux, Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire

280, rue Slater, C.P. 1046, succursale B

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Madame, monsieur,

Veuillez considérer ce courriel comme notre intervention écrite auprès de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, concernant le renouvellement du permis de la centrale nucléaire d'Énergie NB Point Lepreau.

À la suite de la lecture du mémoire de la Coalition pour un développement énergétique responsable au NB (CRED-NB), nous appuyons leur prise de position et soutenons notre opposition à la demande de permis d'Énergie NB de 25 ans pour l'exploitation du nucléaire dans notre province.

Notre organisme est très préoccupé par le développement de l'énergie nucléaire prévu au Nouveau-Brunswick. Il n'existe pas d'option sûre et éprouvée pour l'élimination permanente des déchets radioactifs qui continueront de s'accumuler pendant encore 25 ans, si la période de renouvellement demandée est approuvée.

De plus, un long renouvellement à un moment où il y a tant d'incertitudes qui pourraient affecter la sécurité, la fiabilité et la viabilité financière de la centrale, montrerait un mépris flagrant de l'intérêt public. Il est essentiel qu'il y ait des occasions régulières et opportunes d'exprimer les besoins et les préoccupations en constante évolution des générations futures au Nouveau-Brunswick.

Afin d'assurer un processus décisionnel souple, adapté et sanctionné par le public, la CCSN ne devrait pas renouveler le permis d'exploitation de la centrale de Point Lepreau pour les 25 ans demandés. De surcroît, la CCSN ne devrait pas continuer à délivrer des permis à des centrales nucléaires alors qu'il n'existe encore aucune solution connue pour l'entreposage des déchets radioactifs à long terme.

Cordialement,



LUCILLE DOIRON, M. Env.  
Directrice générale  
506.724.3032

---

[info@imaginonspeninsule.ca](mailto:info@imaginonspeninsule.ca)  
[www.imaginonspeninsule.ca](http://www.imaginonspeninsule.ca)  
102 boul. J.D. Gauthier  
Shippagan, N.B  
E8S 2L6